

Le compte rendu des délibérations : l'expérience de l'Ontario

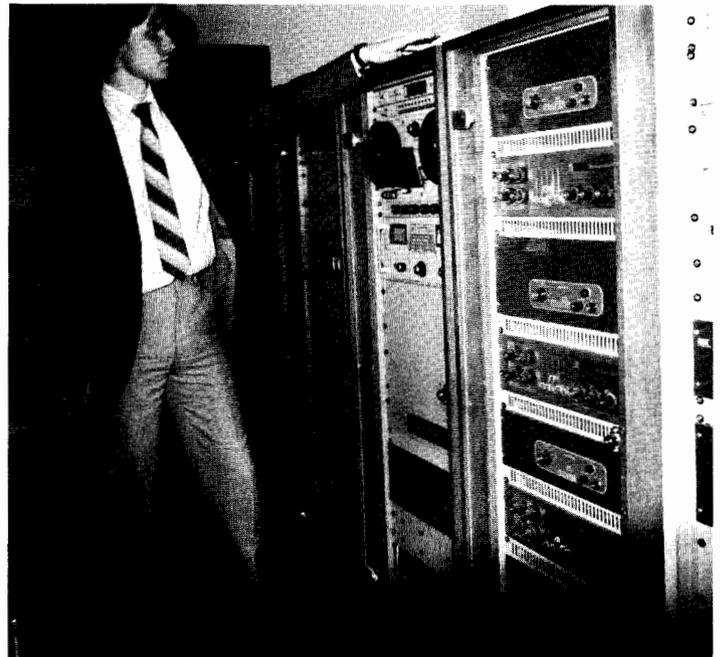
Peter Brannan

Au Canada, les services de compte rendu des délibérations varient considérablement en importance et en complexité à cause de la longueur variable des sessions dans chaque province ou territoire et du caractère plus ou moins prioritaire des transcriptions. Les assemblées législatives ou conseils qui ne siègent que pendant deux ou trois mois par an ne peuvent justifier un personnel salarié à plein temps. D'autres facteurs déterminent aussi l'importance et la complexité de ces services, par exemple la nécessité de publier un compte rendu bilingue et la qualité du produit fini. Le présent article retrace l'évolution de cette activité en Ontario et met en relief quelques-uns des problèmes auxquels font face toutes les équipes de compte rendu de délibérations parlementaires.

Il existe plusieurs façons de consigner les délibérations parlementaires, et entre autres, la bonne vieille sténographie manuelle, encore pratiquée à Ottawa et à Westminster. Cette méthode exige un minimum d'appareils d'enregistrement et de reproduction du son, et a l'avantage de se fier aux facultés de l'oreille humaine et de permettre au sténographe d'interpréter les voix et sons qu'il entend. Les problèmes qu'elle pose augmentent en fonction de l'importance de la chambre (à moins qu'on n'utilise un système satisfaisant d'amplification et de reproduction du son) et en fonction du nombre d'interruptions ou des cas de superposition des voix. La sténodactylographie requiert aussi un personnel exceptionnellement qualifié qui tend à se faire de plus en plus rare. On a assisté ces dernières années à une reprise de la formation de sténographes, et à Westminster, les services du hansom forment eux-mêmes leurs propres sténographes, après avoir recruté des personnes ayant les autres qualifications et connaissances requises.

Une deuxième méthode utilise une machine de sténotypie qui n'exige pas une aussi grande dextérité de la part de l'opérateur et qui permet une grande vitesse de transcription avec relativement peu d'entraînement. Cette méthode est actuellement utilisée dans plusieurs parlements ainsi que dans les tribunaux.

Il y a troisièmement la méthode du sténomasque qui est probablement le système d'enregistrement nécessitant le moins d'équipement mais qui ne convient bien qu'aux petites salles de réunion. L'opérateur ne fait que répéter tout ce qu'il entend dans un microphone attaché à un genre de masque et cette dictée est enregistrée sur ruban soit à distance soit directement au poste du technicien. Ce



L'opérateur Erik Leperis devant la machine où se trouvent enregistrées pour des consultations futures les délibérations d'une journée complète à la chambre et aux comités de l'Assemblée législative de l'Ontario. Cet équipement peut enregistrer simultanément ce qui se passe en chambre et dans quatre salles de comité reliées en permanence au poste central.

système permet à l'opérateur de travailler plusieurs heures à la fois, et il peut alimenter plusieurs copistes installés dans un autre local.

Un opérateur de sténomasque expérimenté peut effectuer sur le champ certaines corrections à sa dictée, mais ne peut en faire autant qu'un sténographe dictant à un copiste. L'opérateur de sténomasque voit la difficulté de sa tâche s'accroître avec le nombre de participants et le nombre d'interjections.

Il y a enfin l'enregistrement au magnétophone qui est devenu la principale méthode de transcription des délibérations d'assemblées législatives dans le monde. C'est celle qui est utilisée à l'Assemblée législative de l'Ontario depuis 1957.

Le hansom en Ontario

C'est en 1944 qu'on effectua le premier compte rendu officiel des débats à l'Assemblée législative de l'Ontario. Le rapport mot à mot

Peter Brannan est chef du hansom et rédacteur des débats à l'Assemblée législative de l'Ontario.

de 2 613 pages de notre 21^e législature fut confectionné par quatre sténographes des débats. Il fut tapé à la machine et on en fit 20 copies carbone sur du papier pelure à l'intention du premier ministre, des ministres du cabinet et des leaders de parti. On peut voir sur la dernière page les signatures des copistes, attestant devant notaire que le rapport est une transcription exacte et fidèle de ce qui a été dit pendant la session.

Les débats de la première session de 1945 furent polycopiés au stencil après que M^{me} Agnes MacPhail, député CCF de York East, ait demandé que chaque député en reçoive une copie. Le premier ministre George Drew s'était également montré peu satisfait des copies sur papier pelure.

En 1947, la maison *Garden City Press* de Toronto est chargée d'imprimer le premier hansard, travail confié à *Ryerson Press* en 1948-1949. De 1950 à 1953 on revient à la polycopie au stencil, le premier ministre Leslie Frost ayant fait remarquer que l'argent dépensé pour imprimer le hansard aurait permis de paver 9 milles de route en Ontario!

En 1954, le hansard est de nouveau imprimé. Dès le début de la session, le premier ministre est fait adopter une motion autorisant le président à recourir aux services d'un éditeur des débats et de sténographes, à un salaire qu'il jugerait acceptable. On procède de cette façon au cours des années 50 et 60. Mais comme il devient de plus en plus difficile de trouver des sténographes qualifiés, on adopte l'enregistrement au magnétophone en 1957. Le ruban de un quart de pouce monté sur bobine était alors transcrit à l'aide de machines de sténotypie ordinaires par les mêmes copistes qui avaient travaillé avec les sténographes. Cette année-là, le sténographe en chef du hansard, M. R.C. Sturgeon, bien qu'à l'article de la mort, travaille à la révision des débats dans son lit d'hôpital.

La production du hansard continue d'être une activité à temps partiel lorsque M. Edward Burrows prend la relève en 1958. Mais il y a une crise, en 1960, lorsqu'il tombe malade, et le président du jour, M. William Murdoch, sonde alors les presses voisines *Maclean-Hunter Publishing*, à la recherche de quelqu'un capable de diriger la publication du hansard.

C'est à ce moment-là que certains des membres à plein temps de l'équipe actuelle du hansard commencent à travailler au compte rendu des débats. Plusieurs rédacteurs de *Maclean-Hunter*, notamment Ernest Hemphill, Don Cameron et l'auteur du présent document, travaillent dans leur temps libre avec l'équipe actuelle de copistes sous la direction de M^{me} Eileen McFadden. À cette époque l'Assemblée ne siègeait que trois ou quatre mois par an. Les rédacteurs étaient à l'emploi de maisons d'édition le jour et arrivaient à Queen's Park vers 18 heures; ils y restaient jusqu'à 22 ou 23 heures, parfois plus tard. Ce système de rédacteurs à temps partiel fonctionne pendant dix ans. Mais l'allongement des sessions et, à partir de 1970, le besoin d'effectuer également le compte rendu des comités des prévisions budgétaires à l'extérieur de la Chambre remettent en question l'existence du service à temps partiel.

En février 1970, le service du hansard devient donc un service à plein temps, rattaché au bureau du président de la chambre. Ce service est doté d'une autonomie considérable, son personnel ne relevant que du président de la chambre en vue d'assurer une transcription prompte et exacte des débats. Le hansard a d'ailleurs conservé cette autonomie législative et politique après son intégration à l'administration de l'Assemblée législative, en 1975. Pour des raisons d'ordre administratif et budgétaire, cependant, le rédacteur des débats (chef du hansard) relève du Directeur de l'administration et de la Commission de la régie interne.

Lorsque *Ryerson Press* ferma ses portes, il y a quelques années, plusieurs membres de son personnel et une grande partie de son outillage de presse furent repris par *The Carswell Company*, qui imprime toujours le hansard.

La production du hansard à partir de bandes magnétiques

Toute installation d'enregistrement au magnétophone requiert un certain nombre de microphones, contrôlés par un technicien installé à un pupitre. La conception du système et l'acoustique de la salle des débats détermineront le nombre de microphones pouvant être utilisés en même temps, mais il n'est pas recommandé d'en faire fonctionner plus de deux à la fois.

Le pupitre peut aussi contrôler le volume de l'enregistrement et de tout système de reproduction du son. Il peut identifier les orateurs à l'aide d'un petit microphone branché sur une piste d'enregistrement auxiliaire. Le même technicien, s'il est assez compétent, peut également répéter les interjections les plus importantes sur cette piste auxiliaire en identifiant le député qui en est l'auteur. Il joue donc un rôle de tout premier plan dans le processus de compte rendu et, dans le cas de grandes assemblées, ce travail exigeant requiert un technicien expérimenté.

À l'Assemblée législative de l'Ontario, on utilisa d'abord un système à bobines qui fut remplacé, en 1975, par des cassettes Philips permettant d'utiliser quatre pistes d'enregistrement. Les deux pistes supplémentaires servirent d'abord à l'enregistrement des interjections mais furent par la suite débranchées pour empêcher toute possibilité d'écoute électronique. Ces pistes ne sont aujourd'hui utilisées qu'en cas de traduction simultanée à la chambre ou dans les salles de comité.

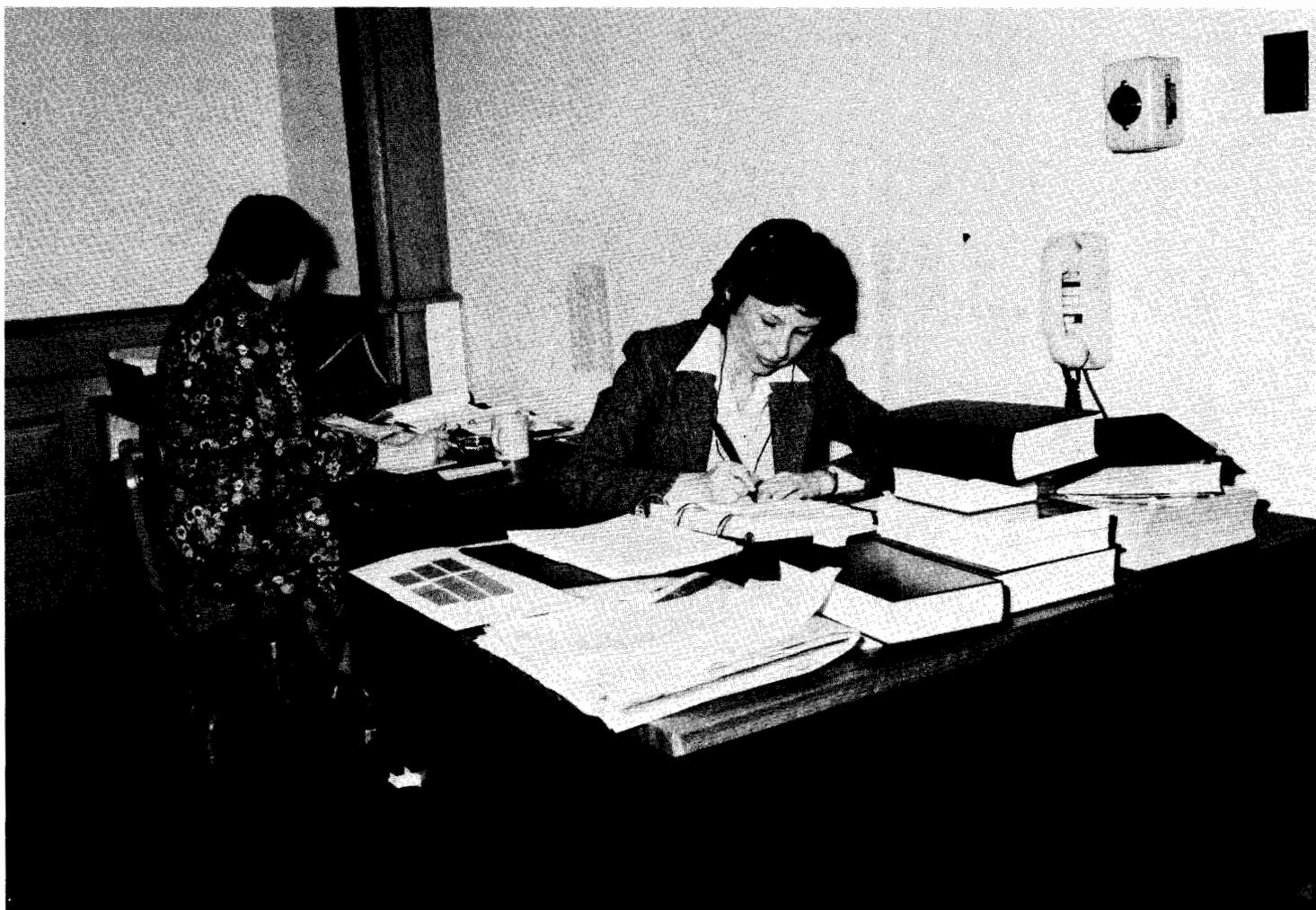
Pour accélérer la transcription des débats, les bandes sont normalement découpées en tranches de cinq minutes avec un chevauchement de 15 secondes pour faciliter le raccordement des textes. Si les débats sont complexes et qu'il est difficile de suivre certains orateurs, la transcription d'une bande de cinq minutes peut prendre de vingt à quarante minutes.

Ces dernières années, on a modernisé le service du hansard ontarien : on utilise aujourd'hui un terminal branché sur un ordinateur qui permet de produire un index cumulatif qui est mis à jour tous les mois; et les copistes et les réviseurs emploient maintenant des terminaux d'affichage à écran.

L'utilisation d'un système de traitement de textes a véritablement révolutionné la transcription des débats à Queen's Park. Les copistes, en particulier, y ont énormément gagné, car les corrections peuvent s'effectuer très facilement et le bruit des machines à écrire a disparu. Le travail s'en est trouvé accéléré et la tâche en est d'autant plus agréable.

Avec ce nouvel équipement, les rédacteurs-réviseurs ont dû réapprendre leur métier. Ils ont dû laisser le manuscrit pour l'écran cathodique. Le crayon ou la plume, en usage depuis plus de vingt ans, a cédé la place au clavier du terminal, et le réviseur a dû apprendre à écrire avec ce nouvel outil.

Au début, le travail s'en est trouvé ralenti et il est possible que la révision demande toujours un peu plus de temps, même si l'expérience a permis d'accomplir certains progrès. Mais cet inconvénient est grandement compensé par la production d'un texte final propre et par l'amélioration générale de tout le processus de publication.



Dans le poste d'écoute, la correctrice-réviseur Wendy Mills-Descheneau (à gauche) et la correctrice-recherchiste Pat Tolme sont en train de mettre la dernière main à la retranscription des débats, afin, notamment, de parer les questions difficiles qu'elle pourrait soulever durant la parfois explosive période de questions à l'Assemblée législative de l'Ontario.

Ainsi, les membres du personnel du hansard ont remplacé les anciens sténographes. Tout ce qu'ils tapent sur le clavier de leurs terminaux est révisé puis enregistré dans un petit ordinateur central avant d'être transmis directement par ligne téléphonique à l'ordinateur de typographie de l'imprimeur. Grâce à la photocomposition qui en découle, l'ensemble de l'opération a été considérablement simplifié.

Cette façon de procéder est non seulement plus économique, mais elle offre aussi de nombreux avantages pratiques, comme la possibilité de consulter rapidement des glossaires de noms, de titres et d'autres listes d'usage fréquent. Les fautes d'orthographe susceptibles d'apparaître sur une copie peuvent facilement être dépistées et corrigées grâce à la fonction «recherche et remplacement» de l'ordinateur.

On peut imaginer qu'à l'avenir l'imprimé sera produit automatiquement à partir de la bande magnétique par l'entremise d'un ordinateur programmé à cette fin. Tout en étant du domaine du possible, ceci n'est pas pour demain. D'autres voient déjà le jour où les rayons remplis de volumes poussiéreux devenus complètement

désuets seront remplacés par des visionneuses sonores branchées sur des banques de données informatisées capables de localiser et de sortir n'importe quel renseignement.

Le personnel du hansard a moins de difficulté à accepter cette dernière solution que la transcription automatique à partir d'une bande magnétique. Les rédacteurs doivent souvent faire appel à toutes leurs capacités intellectuelles pour déchiffrer l'enregistrement des moments les plus bruyants des débats.

Il se pourrait qu'un ordinateur et son écran ou son imprimante arrivent, à l'aide d'un code phonétique acceptable par l'utilisateur, à surmonter les difficultés évidentes que présente la programmation d'homonymes tels que «beaux» et «baux», ou bien «deux», «d'eux» et «d'oeufs»! Mais la question qu'on n'est pas arrivé à faire comprendre à l'ordinateur est celle des interjections.

La grande controverse autour des interjections

Le compte rendu des interjections donne lieu depuis longtemps à beaucoup de controverses. Le service des comptes rendus de l'On-

tario était l'un des plus zélés et nous pouvions nous vanter de rendre compte du plus grand nombre d'interjections possible, relevées à la fois sur bande magnétique et par des sténographes (dits «interjectionnistes»).

Malgré nos efforts, on nous reprochait de relever davantage les interjections des députés assis à proximité des «interjectionnistes». On régla ce problème en 1975 en installant un nouveau système d'enregistrement à quatre pistes dont deux servaient uniquement à l'enregistrement des interjections.

Ce système semblait très bien fonctionner, si ce n'est que nous relevions de plus en plus d'interjections et que le débat était ponctué d'un grand nombre de remarques du genre: «Bravo! C'est ça! Bien dit! Sottises! Terrible! Magnifique!» L'inclusion de ces interjections donnait l'impression d'un débat très décousu et exagérait l'importance de ces interruptions. Si l'orateur n'avait pas été dérangé par ces remarques, le compte rendu n'en donnait pas moins l'impression que son discours avait été passablement perturbé.

Avec l'approbation des présidents successifs de la chambre, on se mit donc à transcrire moins d'interjections, ce qui donna lieu à d'interminables et constantes discussions dans la salle des éditeurs. Certains applaudissaient en effet à cette mesure, tandis que d'autres étaient d'avis qu'ils bâclaient leur travail.

Finalement en 1979, grâce à la réduction du nombre d'interjections transcrites et à l'amélioration de notre système électronique d'enregistrement, on décida de retirer les interjectionnistes du parquet de la Chambre et de les affecter à d'autres tâches. Cela fut fait avec l'autorisation du président de la chambre et on continua à travailler en toute quiétude, sans se douter que s'annonçait un orage.

Dès que les députés se rendirent compte que nous n'utilisions plus les interjectionnistes, ils se mirent à poser des questions : Comment le hansard pourrait-il faire état des interjections sans eux? Qu'arriverait-il en cas de panne du système d'enregistrement? Les interjectionnistes seraient-ils congédiés? Et même : Comment pouvions-nous enregistrer les remarques des députés sans la présence des sténographes du hansard en chambre?

Certains députés demandèrent pourquoi cette décision avait été prise sans consultation. Le chef du hansard fut donc invité à comparaître devant le Comité des services aux députés pour faire le point de la situation. Apprenant que les interjectionnistes n'étaient plus nécessaires en raison des pistes d'enregistrement destinées aux interjections, plusieurs députés ont dit craindre que ce système ne donne lieu à de l'écoute électronique. Suite à cette rencontre et pour faire taire les craintes de plus en plus nombreuses, on cessa d'enregistrer les interjections sur les deux pistes prévues à cette fin et les sténographes reprirent leur place à la chambre.

En outre, la question du nombre d'interjections dont il fallait rendre compte alimentait un grand nombre de discussions. On demanda au greffier du Comité des services aux députés de se mettre en rapport avec les services du hansard dans d'autres provinces canadiennes et de leur demander ce qu'ils faisaient des interjections; même après avoir obtenu ces renseignements, les membres du Comité ne réussirent pas à s'entendre sur la façon de rendre compte des interjections dans le hansard.

À défaut de recommandations claires et après avoir consulté à nouveau le président, je décidai de présenter mes recommandations à la Commission de la régie interne qui regroupe des représentants de tous les partis. Après étude, la Commission adopta la ligne de conduite suivante :

Les interjections ne doivent pas figurer dans le compte rendu officiel des débats à certaines exceptions près, à savoir *a*) les interjections qui suscitent une réaction du député qui a droit de parole, et *b*) toute remarque non parlementaire qui provoque une réprimande du président ou le dépôt officiel d'une plainte au président par un autre député.

Certains rédacteurs du hansard accueillirent cette directive avec joie, d'autres avec réserve. En pratique, elle n'a pas été appliquée à la lettre. Lorsqu'il paraît souhaitable d'ajouter des interjections pour signaler un moment plus houleux des débats, ou lorsque les interjections ont amené le président à réitérer le rappel au règlement, nous en avons rendu compte.

Grâce à cette politique, nous avons pu faire face à la charge croissante de travail de l'Assemblée législative de l'Ontario et de ses comités au cours des dernières années. Autrefois, il arrivait qu'un copiste passe une heure ou plus à déchiffrer cinq minutes d'enregistrement pour arriver à saisir toutes les interjections. Puis le rédacteur mettait encore plus de temps à trier les interjections admissibles de celles qu'il fallait rejeter. La mise en oeuvre d'une directive raisonnablement ferme a considérablement accéléré le travail de transcription.

La controverse n'est pas pour autant éteinte. Le jour même de l'ouverture de la session d'automne 1981, un député de l'opposition déclara que le compte rendu du hansard devrait faire état de toutes les observations faites à la Chambre et qui sont susceptibles d'être transcrites fidèlement par les interjectionnistes.

Vous n'êtes certainement pas sans savoir (M. le Président), puisque vous siégez dans cette chambre depuis bon nombre d'années, qu'une interjection peut être aussi importante qu'une question, ou même qu'un long discours, selon sa nature. Je tiens à dire qu'à mon avis il n'est ni juste ni convenable que les délibérations de cette chambre soient élaguées par un fonctionnaire qui décide seul que le hansard doit ressembler à un magazine au lieu d'être ce qu'il doit être, avec toutes les interjections effectuées en chambre. Je veux dire que certaines interjections sont enregistrées, tandis que d'autres ne le sont pas. Il est totalement injuste de s'en remettre à un fonctionnaire, c'est-à-dire de laisser à un fonctionnaire le soin de décider du contenu du hansard.

Le même député est revenu une nouvelle fois à la charge, le 24 novembre 1981, et le président lui a répondu

La politique adoptée à l'égard du service de compte rendu du hansard en ce qui concerne l'enregistrement des interjections est semblable à celle suivie par la plupart des autres provinces et se fonde sur des lignes directrices qui ont été approuvées par le président et la Commission de la régie interne. Étant donné qu'il devenait de plus en plus difficile d'enregistrer les interjections, dont le nombre allait croissant ces dernières années, et d'en rendre compte dans le hansard, nous avons consulté plusieurs anciens présidents de la chambre et le personnel du hansard d'autres assemblées législatives, et avons décidé de n'enregistrer que les interjections qui suscitaient une réaction du député ayant droit de parole et qui, par conséquent, font partie du débat.

(Traduit de l'anglais)